



Communiqué de presse

Vendredi 10 janvier 2019

L'arrêté « zéro pesticides » effectif à Paris

L'arrêté anti- pesticides pris par la Ville de Paris le 12 septembre n'a pas fait l'objet de recours de l'État.

En septembre dernier, la Ville de Paris, conjointement avec les municipalités de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille et Nantes, a pris un arrêté interdisant l'usage des produits phytosanitaires chimiques sur son territoire.

Le délai de deux mois passé sans recours de la part de l'État, la Ville de Paris va donc pouvoir poursuivre son travail et appelle l'ensemble des acteurs susceptibles d'utiliser encore ces substances à arrêter l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques.

Contact presse : presse@paris.fr / 01.42.76.49.61